

Les dessous troubles de la non-ouverture du câble

LE RÉSUMÉ

Une situation de statu quo sur le marché du câble profiterait avant tout à Voo du côté francophone.

Pas étonnant, dès lors, que **certains édiles liés au PS liégeois** entendent «protéger» Voo en s'opposant à l'ouverture du câble.

S'il se poursuit, le blocage au niveau du CSA générera aussi un risque «communautaire».

La nouvelle offre de prix de gros pour l'accès des opérateurs alternatifs aux réseaux des câblo-opérateurs ne sera pas lancée fin de cette année, comme espéré, suite aux atermoiements manifestés au Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Le régulateur de la Communauté francophone continue de freiner des quatre fers sur ce dossier alors que le régulateur fédéral (IBPT), le néerlandophone (VRM) et le Médienrat germanophone l'ont déjà approuvé. Le Collège d'autorisation et de contrôle (CAC) du CSA a de nouveau fait traîner les choses jeudi en multipliant les questions, ce qui lui a permis de s'abstenir de voter le projet. Il avait déjà procédé de la même façon un mois plus tôt, et beaucoup dans le secteur télécoms craignent qu'il ne refasse le même coup jeudi prochain. En clair, une majorité des membres du CAC voudraient empêcher l'ouverture du câble et jouent la montre pour parvenir à leurs fins.

Selon des sources internes, les membres du CAC liés au Parti socialiste sont tous décidés à voter contre l'offre des prix de gros (donc contre l'ouverture du câble) sauf le président, Dominique Vosters. Plus surprenant, un membre lié au MR, Sandrine Sepul, et un autre lié au CDH, François-Xavier Blainpain, seraient aussi enclins à voter contre l'offre, selon ces sources. Du coup, il y aurait majorité pour empêcher le projet de passer.

À qui profite le crime?

Une situation de statu quo sur le marché du câble profiterait avant tout à Voo et à Telenet. En Flandre, on l'a dit, le VRM a déjà approuvé l'offre de prix de gros pour l'ouverture du câble. Ce n'est donc pas de ce côté-là qu'il faut chercher les raisons du blocage, mais bien du côté de Voo, que certains édiles liés au PS liégeois entendent manifestement «protéger». Dès qu'on s'éloigne de Liège, les autres personnalités du PS ne s'intéresseraient pas au dossier, nous dit-on. Un manque d'intérêt difficile à comprendre.

Les opposants au texte arguent surtout de la différence entre les situations flamandes et wallonnes: au Nord du pays, la couverture en haut débit approcherait les 100% des ménages, contre... 75 à 80% en Wallonie. La dernière proposition de tarifs de gros rendrait donc intenable de nouveaux investissements – franchement nécessaires – dans les infrastructures en Région wallonne. Précisons en outre que Proximus, pourtant très intéressé par l'ouverture du câble, concède lui aussi que les prix proposés sont trop bas.

«Non» au texte dès jeudi?

Objectif pour les opposants au texte: obtenir un vote négatif la semaine prochaine, qui ouvrirait la voie à une révision du texte. Leurs propositions d'amendements sont prêtes, tant sur les niveaux de prix que sur une potentielle modulation de la régulation par zone géographique.

L'enjeu du débat, c'est l'ouverture de ce

secteur pour l'instant régionalement monopolistique à une véritable concurrence, avec l'effet que celle-ci aura inmanquablement sur la qualité de l'offre (en hausse) et les prix (en baisse). Les consommateurs devraient en sortir gagnants sous ces deux aspects. Il ne s'agit donc pas seulement d'offrir de nouveaux terrains de jeu aux opérateurs alternatifs, comme Mobistar qui piaffe d'impatience, mais aussi de faire bénéficier le grand public de tous les avantages «produits» et «tarifs» que garantit une véritable compétition.

S'il se poursuit, le blocage au niveau du CSA générera aussi un risque «communautaire». On peut imaginer en effet que les autres régulateurs en auront assez d'attendre la bonne volonté des francophones et voudront aller de l'avant, au besoin sans eux. C'est peut-être possible via un passage en force au niveau supérieur, c'est-à-dire à celui du CRC (Conférence des régulateurs du secteur des communications électroniques), l'organisme qui réunit les différents régulateurs du pays. C'est d'ailleurs au niveau du CRC qu'avait été préparée la nouvelle offre de prix de gros, pour rappel.

Voyage en Absurdie

Un «non» au CSA pourrait par ailleurs aboutir à ce qu'on ouvre un jour le câble à la concurrence en Flandre et à Bruxelles, voire en Communauté germanophone, mais pas en Wallonie.

Cela aurait pour conséquence que les consommateurs flamands et bruxellois jouiraient à l'avenir des diminutions de tarifs induites par la nouvelle situation concurrentielle, tandis que leurs homologues wallons resteraient pieds et poings liés aux conditions édictées par un seul câblo-opérateur. Un étranger qui découvrirait ce paysage contrasté se croirait vraisemblablement arrivé en Absurdie...

YAB, M.LW